

9

GRAND DOLE

Communauté d'Agglomération

Rapport
d'activités

20

4

**PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**



12

**DYNAMISER LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE**



18

**PROMOUVOIR LE
TERRITOIRE AU CŒUR
DE LA RÉGION BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



23

**AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE VIE
DES HABITANTS**



40

**RENFORCER
LA COHÉSION
TERRITORIALE**



ÉDITO

Le Grand Dole : Une instance au service des habitants, du territoire et de ses forces vives

Notre traditionnel rapport d'activités est l'occasion de rendre compte, pour l'année écoulée, de la mise en œuvre de notre budget, de nos actions et de l'état d'avancement de nos projets. Mais au-delà, c'est un outil qui met en exergue l'engagement quotidien de nos agents, des agents pleinement au service de nos habitants. Nous formons en effet un territoire uni par ses objectifs, son histoire, son positionnement et son ambition convergente : agir au service de tous et donc de notre dynamisme reste un objectif partagé.

2020 aura été une année à la fois particulière et complexe dont nous ne pouvons mesurer complètement à ce jour l'ensemble des conséquences sociales, sociétale et économiques.

Depuis le 17 mars 2020 notre territoire a fait face à chaque nouvelle mesure nationale qui s'impose. D'arrêtés en décrets, notre collectivité s'est adaptée.

Au-delà de la gestion de crise, de la mise œuvre du télétravail pour nombreux de nos services, de la réorganisation de nos services, de la mise en place d'un système de collectes/distributions de masques, sur-blouses, gants, charlottes, gel hydro-alcoolique, produits javellisés ... pour pallier à la pénurie d'équipements pour nos personnels soignants et aidants ; au-delà aussi de l'investissement de nos personnels pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, de celle de la Grande Tablee pour assurer les livraisons de repas et bien-sûr de celle des forces de l'ordre, police comme gendarmerie, pour assurer la protection des biens et des personnes ..., nous sommes particulièrement mobilisés depuis cette date, auprès des entreprises, artisans, commerçants qui ont été lourdement impactés par les périodes de fermetures administratives successives et les couvre-feu qui leur ont été imposés. Dès mars, notre agglomération a mis en place des dispositifs d'urgence complémentaires aux dispositifs nationaux et régionaux. Nous accompagnons et aidons les établissements en difficulté en fonction de leur situation.

Ce soutien à nos entreprises, commerçants et artisans est absolument essentiel si nous voulons préserver notre tissu économique et les savoir-faire locaux... autant de talents et d'emplois non dé-localisables.

Malgré ce contexte, de nombreux dossiers et projets portés par notre agglomération ont avancé tout au long de cette année 2020. A son compte, nous pouvons mettre la mise en œuvre de nouvelles compétences telles que l'Eau et l'Assainissement depuis le 1er janvier 2020. Malgré les contraintes, les travaux en cours ont avancé, avec cependant des retards : le Complexe sportif « Espace Talagrand », le Centre de Loisir sans hébergement et la Ludothèque de Tavaux, l'usine de méthanisation de Brevans, les aménagements de l'ancien buffet de la Gare en espaces de co-working, la voie Grévy autant de projets d'intérêts communautaires qui verront le jour au cours de cette nouvelle année. Véritables projets de territoire, ceux-ci prennent du temps à être réalisés et à convaincre. Charge à nous, élus communautaires de partager notre vision globale de l'aménagement de notre territoire sur le temps long tout en agissant parallèlement sur le quotidien de nos administrés.

De nouveaux défis majeurs devront se concrétiser cette année. Avec chacun d'entre vous, je me consacrerai, avec détermination, à leur mise en œuvre dans l'intérêt général de notre territoire.

Jean-Pascal FICHÈRE
Président de l'Agglomération du Grand Dole



9

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

AU 31 DÉCEMBRE 2020



9
424,43
km²

47
communes

56 126
habitants

84
élus siègent
au Conseil
Communautaire

742
agents
mutualisés

16
apprentis

75
stagiaires
accueillis

LES COMPÉTENCES DU GRAND DOLE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour mission de contribuer à la création d'une identité territoriale forte et reconnue au service du développement des structures et services utiles aux habitants, ainsi qu'aux partenaires socio-économiques et associatifs. À cette fin, elle exerce de plein droit les compétences suivantes :

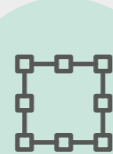
Les compétences obligatoires

Développement économique et touristique

Aides aux entreprises, valorisation et promotion touristique...

Équilibre social de l'habitat

PLH, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire...



Aménagement de l'espace communautaire

Organisation des transports urbains, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, PLUi...

Politique de la Ville

Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, définition des orientations du contrat de ville et du programme d'actions...



Eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines

La Communauté d'Agglomération assure ces compétences depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les compétences optionnelles



Protection et mise en valeur du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise d'énergie, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés...).



Création ou aménagement et entretien de la voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.



Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (piscines et parc aquatique, structures sportives, stades, golf du Val d'Amour à Parcey, piste de bicross à Tavaux).



Petite enfance et restauration scolaire.



Actions culturelles. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, lecture publique et coordination des enseignements musicaux.

Les compétences facultatives



Étude et réflexion sur la sécurisation et l'approvisionnement en eau et sur le maillage des réseaux.



Soutien au développement des NTIC et promotion de cet outil au sein des communes.



Numérisation du cadastre et installation d'un Système d'Informations Géographiques.



Mobilier urbain lié au transport urbain.

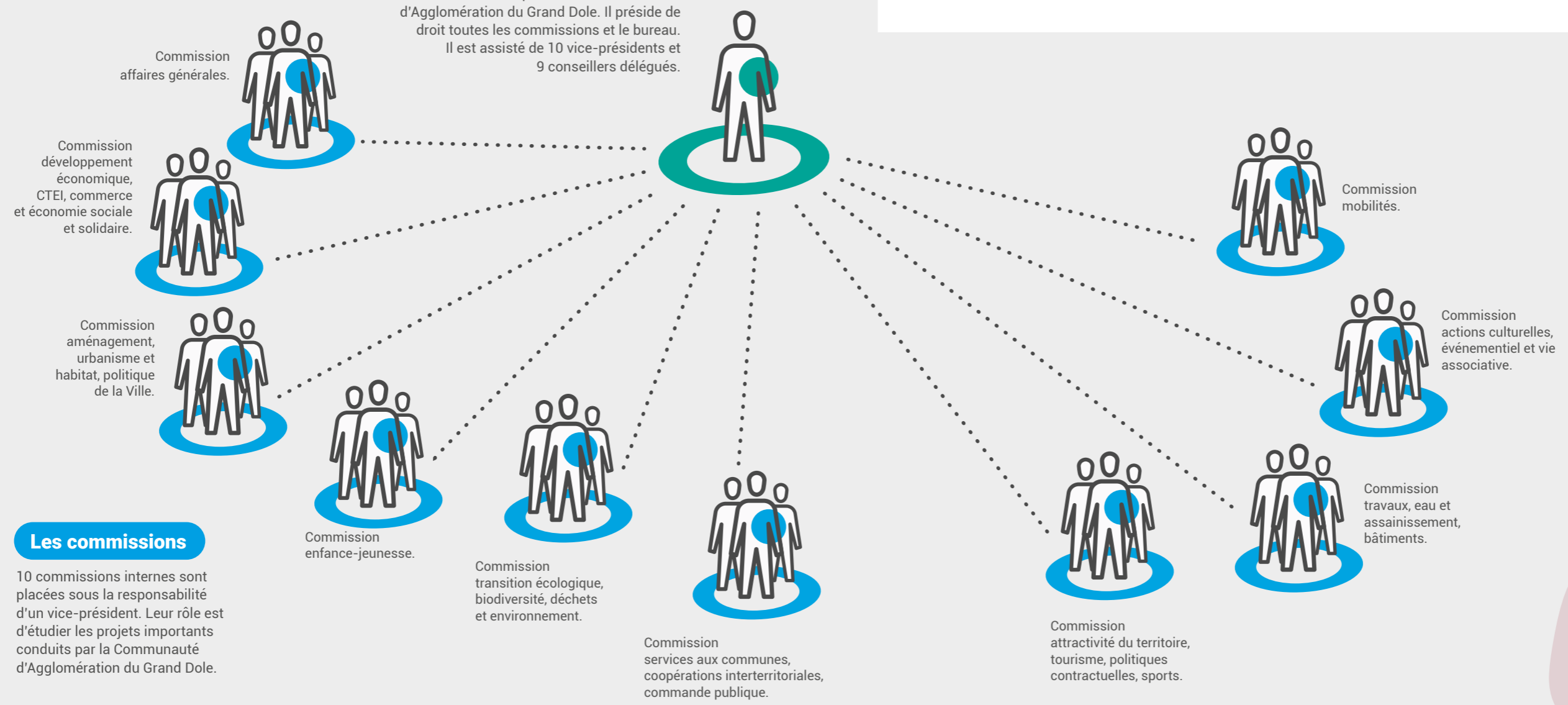


Protection et mise en valeur du cadre de vie (espaces naturels, lutte contre les inondations, lutte contre le changement climatique...).

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU GRAND DOLE

Le Président

Il assure l'exécution des décisions du Conseil et représente la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il préside de droit toutes les commissions et le bureau. Il est assisté de 10 vice-présidents et 9 conseillers délégués.



Les commissions

10 commissions internes sont placées sous la responsabilité d'un vice-président. Leur rôle est d'étudier les projets importants conduits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Plusieurs commissions extracommunales sont mises en place : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux (CIID), Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS).

Le Bureau communautaire : composé du Président et de 19 membres (10 vice-présidents et 9 conseillers délégués), le bureau constitue l'exécutif de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En 2020, il s'est réuni 20 fois et 22 décisions de bureau ont été prises.

Le Conseil Communautaire : il comprend 84 membres, élus pour six ans au suffrage universel direct (depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013). Les élus votent le budget et délibèrent sur les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération. En 2020, 5 conseils communautaires ont été organisés et 137 délibérations ont été prises.

La Conférence des Maires : elle rassemble l'ensemble des Maires des communes composant l'agglomération. Elle a un rôle consultatif. Elle est amenée à se prononcer sur les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération. En 2020, la Conférence des Maires s'est réunie 3 fois.



LES 84 DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

ABERGEMENT-LA-RONCE - Joëlle LEPETZ
 AMANGE - Daniel BERNARDIN
 ARCHELANGE - Thierry GAUTHRAY-GUYENET (14)
 AUDELANGE - Bernard GUERRIN (7)
 AUMUR - Bruno CHEVAUX
 AUTHUME - Grégory SOLDAVINI (8)
 AUXANGE - Jean-Claude ROBERT
 BAVERANS - Agnès MATHIOT
 BIARNE - Olivier LACROIX
 BREVANS - Denis GINDRE
 CHAMPAGNEY - Pierre VERNE
 CHAMPDIVERS - Olivier MEUGIN (6)
 CHAMPVANS - Dominique MICHAUD (2)
 CHÂTENOIS - Philippe BLANCHET
 CHEVIGNY - Jean-Luc BONNIN
 CHOISEY - Laurent RABBE
 CRISSEY - Gérard CHAUCHEFOIN
 DAMPARIS - Christophe CHAUTARD
 DAMPARIS - Marie-Rose GUIBELIN (15)
 DAMPARIS - Emeric PAUVRET
 DOLE - Patricia ANTOINE
 DOLE - Mathieu BERTHAUD
 DOLE - Amandine BORNECK
 DOLE - Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (3)
 DOLE - Stéphane CHAMPANHET
 DOLE - Jean-Pierre CUINET
 DOLE - Isabelle DELAINE
 DOLE - Catherine DEMORTIER
 DOLE - Alexandre DOUZENEL
 DOLE - Frédérique DRAY
 DOLE - Jean-Pascal FICHÈRE (1)
DOLE - Jean-Baptiste GAGNOUX (9)
 DOLE - Daniel GERMOND
 DOLE - Isabelle GIROD
 DOLE - Nicolas GOMET
 DOLE - Justine GRUET
 DOLE - Ako HAMDAROU
 DOLE - Philippe JABOVISTE
 DOLE - Laetitia JARROT-MERMET
 DOLE - Nathalie JEANNET (5)
 DOLE - Jean-Philippe LEFÈVRE (11)
 DOLE - Isabelle MANGIN (16)
 DOLE - Sylvette MARCHAND

DOLE - Mohamed MBITEL
 DOLE - Maryline MIRAT
 DOLE - Catherine NONNOTTE-BOUTON
 DOLE - Jacques PÉCHINOT (18)
 DOLE - Hervé PRAT
 DOLE - Jean-Michel REBILLARD
 DOLE - Jean-Marie SERMIER
ÉCLANS-NENON - Jacky ZASEMPA
 FALLETANS - Séverine CALINON (12)
 FOUCHERANS - Jean-Luc CROISERAT (13)
FOUCHERANS - Christine RIOTTE
 FRASNE-LES-MEULIÈRES - Jean-Paul CHAPIN
 GEVRY - Thomas RYAT
 GREDISANS - Georges JEANNEROD
 JOUHE - Alain DIEBOLT
LAVANGEOT - Joël PANNAUX
 LAVANS-LÈS-DOLE - Micheline HENRY
LE DESCHAUX - Patrik JACQUOT
MALANGE - Hervé GUIBELIN
MENOTEY - Cyril MILLIER
MOISSEY - Dominique TRONCIN (20)
MONNIÈRES - Patrick VIVERGE
NEVY-LÈS-DOLE - Françoise DAVID
PARCEY - Céline LABOUROT
PEINTRE - Olivier GRUET
PESEUX - Christian MATHEZ
POINTRE - Emmanuel SAGET
RAINANS - Pascal SANCEY
ROCHEFORT-SUR-NENON
Gérard FERNOUX-COUTENET (10)
ROMANGE - Julien STOLZ
 SAINT-AUBIN - Annie PERNOUX
SAINT-AUBIN - Jean-Yves ROY (19)
SAMPANS - Gérard GINET
 TAVAUX - Aline CALLEGHER
TAVAUX - Jean-Michel DAUBIGNEY (4)
 TAVAUX - Cyriel JEANNEAUX
 TAVAUX - Christophe MONNERET (17)
 TAVAUX - Fabien RIGAUD
VILLERS-ROBERT - Maurice HOFFMANN
VILLETTE-LÈS-DOLE - Jean-Luc LEGRAND
VRIANGE - Jacques LAGNIEN

Le bureau communautaire



Jean-Pascal Fichère
Président du Grand Dole.



Dominique MICHAUD
1^{er} vice-président, en charge de l'aménagement et de l'urbanisme.



Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
2^e vice-présidente, en charge du développement économique et du CTEI.



Jean-Michel DAUBIGNEY
3^e vice-président, en charge des affaires générales, du développement numérique et de la communication.



Nathalie JEANNET
4^e vice-présidente, en charge de l'enfance et de la jeunesse.



Olivier MEUGIN
5^e vice-président, en charge de la transition écologique et de l'environnement.



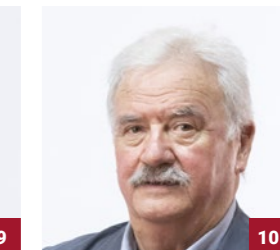
Bernard GUERRIN
6^e vice-président, en charge des services aux communes, de l'animation de secteurs et de la commande publique.



Grégory SOLDAVINI
7^e vice-président, en charge des mobilités.



Jean-Baptiste GAGNOUX
8^e vice-président, en charge de l'attractivité du territoire, du tourisme, des politiques contractuelles et de la politique de la ville.



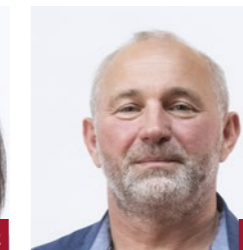
Gérard FERNOUX-COUTENET
9^e vice-président, en charge des travaux de voirie, des Zones d'Activité Economique, de l'eau et de l'assainissement.



Jean-Philippe LEFEVRE
10^e vice-président, en charge de l'action culturelle, de la lecture publique, de l'enseignement musical et de l'événementiel.



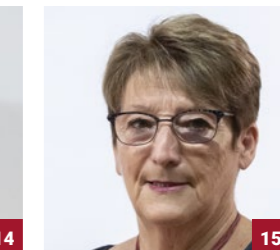
Séverine CALINON
Membre du Bureau Communautaire en charge des coopérations interterritoriales, du Contrat local de santé et des relations avec le Pays dolois.



Jean-Luc CROISERAT
Membre du Bureau Communautaire, en charge des bâtiments communautaires et de l'accessibilité.



Thierry GAUTHRAY-GUYENET
Membre du Bureau Communautaire, en charge de l'énergie et du PCAET.



Marie-Rose GUIBELIN
Membre du Bureau Communautaire, en charge des modes de déplacements doux.



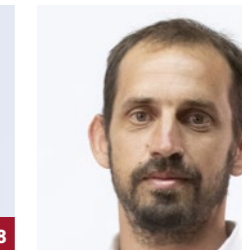
Isabelle MANGIN
Membre du Bureau Communautaire, en charge des ressources humaines et des finances.



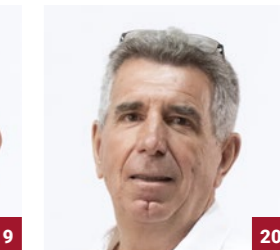
Christophe MONNERET
Membre du Bureau Communautaire, en charge des animations et des équipements sportifs.



Jacques PECHINOT
Membre du Bureau Communautaire, en charge de la vie associative.



Jean-Yves ROY
Membre du Bureau Communautaire, en charge des commerces et de l'économie sociale et solidaire.



Dominique TRONCIN
Membre du Bureau Communautaire, en charge de l'habitat et des gens du voyage.



DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le Grand Dole, territoire d'innovation

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques

Mars-Mai 2020 : crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques

Le premier épisode de la crise sanitaire de la Covid-19 a rendu nécessaire l'accompagnement des acteurs économiques sur des sujets très divers, sur lesquels le Grand Dole s'est mobilisé à travers plusieurs actions :

- Appui à la distribution de gel/solution hydroalcoolique aux professionnels de santé et aux entreprises
- Collecte, appui à la distribution de blouses et de masques pour les professionnels de santé
- Mise en place d'une « cellule d'appui aux entreprises du Grand Dole », composée de représentants de la CCI du Jura, de la

CMA du Jura, du secteur bancaire, des experts-comptables, d'Initiative Dole Territoires

- Mise en place d'un dispositif de prêt d'honneur d'urgence, confié à Initiative Dole Territoires et abondé à hauteur de 200 000 € par le Grand Dole.

Juin-Octobre 2020 : amélioration du contexte sanitaire et amorce de reprise économique

À la fin de ce premier épisode, l'ensemble des acteurs du développement économique s'est mobilisé pour favoriser et impulser une relance rapide et durable de l'activité économique.

Pour le Grand Dole, cela s'est notamment concrétisé par la signature du Pacte pour l'économie de proximité avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté qui a concrétisé l'instauration des dispositifs d'aides financières suivants :

- FARCT (avances remboursables)
- FRT volet entreprises (soutien à l'investissement)
- FRT volet actions collectives.

Novembre-Décembre 2020 : nouvelle dégradation du contexte sanitaire et nouvelles fermetures administratives

La deuxième vague de l'épidémie de la Covid-19 et la décision de nouvelles fermetures administratives ont nécessité de procéder à un élargissement du pacte avec le Conseil Régional et à l'instauration d'un nouveau dispositif : FRT volet entreprises, soutien à la trésorerie.

Ainsi, fin 2020, le Grand Dole dispose des outils financiers permettant d'accompagner les entreprises de moins de 10 salariés du territoire dans les difficultés qu'elles rencontrent, cela en complément des dispositifs nationaux.



En parallèle, une action économique maintenue et dynamisée par des projets d'ampleur

Contrat de Transition Écologique et Industrielle du Grand Dole

Le 28 janvier 2020, avait lieu la signature du Contrat de Transition Écologique et Industrielle du Grand Dole, une première au plan national. Le CTEI du Grand Dole a été présenté à Paris le 7 février 2020 au premier « Salon de l'écologie dans les territoires », en présence de la Ministre de l'écologie et du développement durable.

En dépit d'un calendrier contraint par la crise sanitaire, le comité de pilotage du CTEI du Grand Dole s'est à nouveau réuni en octobre 2020.

Une des principales actions inscrite au CTEI du Grand Dole est la « valorisation de l'hydrogène coproduit issu du site industriel d'Inovyn ».

Au deuxième semestre 2020, ce projet a connu une accélération majeure sous l'impulsion d'Inovyn, qui, à l'échelle du Groupe Ineos, entend promouvoir un développement fort sur cette filière.

Aux côtés du groupe Colruyt, historiquement positionné sur la production d'énergies renouvelables et dans un cadre de partenariat élargi

associant l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ADEME, la Banque des Territoires et le Grand Dole, le projet de valorisation et de distribution de l'hydrogène coproduit est entré en phase de faisabilité technique et opérationnelle.

Afin d'abonder cette démarche, le Grand Dole a engagé fin 2020 une étude du potentiel de consommation d'hydrogène sur son territoire élargi. Le rendu final de cette étude, confiée au cabinet Trimix, figurera dans le dossier collectif qui sera déposé courant 2021 en réponse à l'appel à projet « soutien au déploiement d'écosystèmes territoriaux de consommation d'hydrogène » de l'ADEME.





Dole Biogaz à Brevans

Dole Biogaz

Les travaux de construction de l'unité de méthanisation Dole Biogaz de Brevans ont démarré début 2020 pour une mise en exploitation prévue mi 2021. Durant l'année 2020, le Grand Dole a renforcé sa participation dans le capital de la société d'exploitation pour la porter à 10 %.

Zones d'activités

L'année 2020 a vu la réalisation de nombreux chantiers d'entreprises dans les zones d'activités du Grand Dole : TSPC à Tavaux ; Mona, Jura Trucks à Foucherans ; Eccofoir ; Moto Box ; FCB Isolation aux Grandes Épenottes à Dole ; Dole Biogaz à Brevans ; ITM à Rochefort-sur-Nenon.

Le pôle Innovia

Le Pôle Innovia a connu également une activité importante en dépit des circonstances, avec la fin de la construction du site industriel 2F Production, mais également avec le démarrage du chantier de fouilles archéologiques préalable à l'extension de la viabilisation de la zone. Cette viabilisation, qui démarrera au printemps 2021, permettra de préparer l'aménagement du futur site Colruyt (siège administratif France et nouvelle base logistique) dont le chantier débutera au deuxième semestre 2021.



Site industriel 2F Production



Chantier de la zone logistique ITM à Rochefort-sur-Nenon



Le Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole (CAN)

Outil d'appui à la création/reprise d'entreprises

À la fois pépinière d'entreprises et point d'accueil unique pour les porteurs de projet de création, reprise et développement d'entreprises, le CAN est un outil majeur pour l'exercice de la compétence économique.

Accompagnement des porteurs de projets

Guichet unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, mutualisé entre le Grand Dole, Initiative Dole Territoires, BGE, Service d'Action Sociale des Travailleurs Indépendants :

- 40 porteurs de projets d'implantation ont été accompagnés dans leur recherche de foncier/immobilier. Un chiffre inférieur aux années précédentes mais qui est à mettre en perspective avec l'année si particulière que nous avons vécue.
- 9 projets ont été accompagnés et soutenus par le Grand Dole avec le dispositif « Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) » pour un montant d'aides (subventions) de 264 000 €.
- 29 entreprises ont été financées au titre de la création-reprise d'entreprise (Initiative Dole Territoires).



En ce qui concerne les dispositifs de soutien d'entreprise, 68 dossiers ont été instruits par Initiative Dole Territoires, avec au total 526 200 € d'aides accordées et réparties comme suit :

216 500 €
pour le Prêt d'Honneur création

125 000 €
dans le cadre du FARCT
Fonds Régional d'Avances Remboursables pour la Consolidation de la Trésorerie des TPE

21 000 €
pour le Prêt à Taux Zéro (ex NACRE)

21 000 €
Bpifrance / PH solidaire (ex PTZ CDC)

55 000 €
pour le Prêt d'Honneur Covid-19

72 500 €
d'aides pour le Fonds Régional des Territoires (FRDT)

15 200 €
pour le FRDT volet trésorerie



Développement commercial

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a poursuivi son action volontariste en faveur du développement commercial. L'Office de Commerce et de l'Artisanat a ainsi mis en place les actions suivantes durant l'année écoulée :



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

340 000 €
de chèques cadeaux
K'DOLE vendus

23
ouvertures
de commerces

183
commerçants
adhérents
à la plateforme
«Achetez à Dole»

K'DOLE

La forte mobilisation des acteurs locaux a permis de vendre plus de 340 000 € de chèques cadeaux.

C'est un pouvoir d'achat qui est assuré d'être consommé chez les commerçants, artisans et restaurants locaux adhérents !

«Achetez à Dole»

Pour répondre à la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et l'Office de Commerce ont pris une série de mesures afin d'accompagner le tissu économique local qui a conduit à des résultats positifs : 183 commerçants adhérents à la plateforme, plus de 90 commerçants ayant mis en ligne des produits pour un total de plus de 4 500 produits disponibles à la vente pour un chiffre d'affaires généré par les commerçants de plus de 6 000 € pendant le 2^e confinement.

Bilan des ouvertures

Pour la troisième année consécutive, le bilan des ouvertures et fermetures de commerces sur le Centre-Ville de Dole est positif.

L'année 2020 a encore été fructueuse puisqu'il y a eu 23 ouvertures pour 16 fermetures, soit un delta de + 7, ce qui indique que le taux de vacance commerciale poursuit sa diminution et ce malgré une année 2020 compliquée.

Le taux de vacance est évalué à 11,1% à ce jour, contre plus de 20% en 2015.

Les boutiques éphémères de l'été et de Noël ont été renouvelées avec un bilan toujours très positif. L'été 2020, dans 5 boutiques, 56 artistes ont été accueillis. Cet hiver dans 4 boutiques, 7 artisans furent accueillis.

Le dispositif des pépinières commerciales s'est poursuivi avec 6 pépinières accompagnées en 2020.

Soutien à l'économie sociale et solidaire

Le Grand Dole finance tous les ans à hauteur de 100 000 € des actions d'accompagnement à l'emploi et à la formation en direction des habitants du territoire dans le cadre de la Programmation Emploi Insertion (PEI) ; ainsi pour l'année 2020 :

- 11 associations ont accompagné 78 personnes avec un taux de sorties positives de 72 %.
- 2 associations ont travaillé sur la mise en œuvre d'une bourse à l'apprentissage et d'un service mobilité aux habitants en proposant de la location de scooter, vélo électrique et voiture pour toute personne en recherche d'emploi.

Contrat de Ville

Le Grand Dole pilote chaque année avec l'État et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, la mise en œuvre de l'appel à projets du Contrat de ville pour le quartier des Mesnils Pasteur et ses habitants.

En 2020, les financements engagés représentent :

- 40 000 € pour la Région
- 123 500 € pour l'État
- 175 473 € pour l'Agglomération.

51 actions financées suivant les différents piliers du contrat de Ville à savoir :

- la cohésion sociale, la santé, le lien social, la réussite éducative, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- le cadre de vie et l'habitat
- l'emploi et le développement économique.

Le Programme de Réussite Éducative

Ce programme vise à accompagner des enfants de 2 à 15 ans qui résident ou sont scolarisés sur le quartier des Mesnils Pasteur, dans le domaine éducatif, social, scolaire, sportif, culturel et de la santé.

Il permet de mobiliser des réponses de droit commun et si nécessaire d'apporter des

réponses innovantes afin d'augmenter les chances de réussite des enfants, prévenir les ruptures éducatives et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Le dispositif prend en compte l'enfant dans son environnement global, social et familial, avec une approche individualisée et adaptée à chaque enfant et chaque famille.

Le PRE est constitué :

- d'une équipe de Réussite Éducative qui accueille, informe, écoute et accompagne.
- d'un plateau technique de professionnels qui définissent ensemble le parcours le plus adapté à la situation familiale.
- d'acteurs du champ éducatif qui se mobilisent pour apporter une offre éducative variée et de qualité.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

48
familles adhérent
au dispositif

82
enfants bénéficiaires

26 800 €
financés par la
Communauté
d'Agglomération
du Grand Dole

42 000 €
financés par
l'État



Aide aux devoirs





Le complexe aquatique vu d'en haut

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE AU CŒUR DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Les équipements structurants du territoire

Le contexte sanitaire explique le faible taux d'occupation.

Le parc des expositions « DOLEXPO »
Pour l'année 2020, 16 manifestations ont été organisées :

- 7 manifestations à caractère économique
- 3 salons
- 6 manifestations diverses.

La Commanderie

Pour l'année 2020, 33 manifestations ont été organisées :

- 12 manifestations à caractère économique,
- 13 manifestations culturelles,
- 2 salons,
- 6 manifestations diverses.

L'Office de Tourisme

Durant l'été 2020, la fréquentation sur notre destination a suivi les bonnes tendances départementales et régionales :

- Juillet : 81,7% opinions positives
- Août : 82,5% opinions positives.

La fréquentation française progresse de 18% par rapport à 2019 (augmentation des régions Ile-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Grand Est) et celle des étrangers diminue de 12% (Hollandais notamment) en raison des conditions sanitaires. La clientèle plus lointaine et de long séjour a fait défaut tout au long de l'année 2020.

La fréquentation des particuliers en septembre 2020 était plutôt encourageante. Le second confinement n'a pas permis de réaliser un automne habituel d'autant que la clientèle de groupe (souvent très présente sur les ailes de saison : printemps et automne) s'est effondrée et la clientèle de tourisme d'affaire a été quasiment absente.

La saison estivale 2020 a connu néanmoins un succès certain avec notamment un plus grand nombre de visiteurs en visites guidées individuelles sur juillet-août en 2020 qu'en 2019. En revanche, en 2020, les visites guidées de groupes du printemps et de l'automne ont enregistré une baisse de fréquentation.



En décembre 2020, l'Office de Tourisme a reçu le label « Tourisme et Handicap » pour les 4 types de handicap (visuel, moteur, auditif, mental).

L'aéroport Dole-Jura

La diminution forte du trafic aérien à l'échelle internationale a fortement et directement impacté la plateforme de Dole-Jura : absence de vols charter, diminution importante des vols réguliers (aucun vol commercial en avril et en mai), reprise des vols pour le Maroc en novembre...

Pour autant, ses spécificités lui ont permis de conserver un certain niveau d'activité en 2020 :

- 38 331 passagers commerciaux (111 161 en 2019)
- 9 600 mouvements (13 090 en 2019), dont 7 560 mouvements d'aviation générale (aéroclubs, aviation d'affaire, entraînements).

La plateforme aéroportuaire de Dole-Jura a accueilli durant la première phase de la crise sanitaire de la Covid, 19 vols sanitaires destinés à acheminer des malades vers la Région Sud-Ouest.



de 540 m². Cette offre s'adressera à un public constitué de travailleurs indépendants, mais également de salariés de structures confrontées à des enjeux forts de mobilité, qui trouveront en ce lieu un espace de travail et de mutualisation accessible, modulable et connecté.

Les travaux ont démarré en mars 2020 et la livraison de cet espace devrait intervenir à l'automne 2021.

Opération ALSH à Tavaux

Ce projet vise la construction d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement et la réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque, pour une superficie totale de 826 m². Les travaux, démarrés en novembre 2019, se sont achevés en décembre 2020. Le site est donc prêt à accueillir les enfants, dès que la situation sanitaire le permettra.

Coût de l'opération : 2,4 M€ HT.

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BUFFET DE LA GARE

1,1 M€
montant total de l'opération

522 000 €
de subventions :
Région : 180 000 €
État : 342 000 €

ALSH TAVAUX

682 000 €
de subventions attendues :

CAF : 166 000 €
Département : 92 000 €
Région : 424 000 €



L'Accueil de Loisirs de Tavaux et la ludothèque sont prêts à accueillir les enfants

Réhabilitation de l'ancien buffet de la gare en espace de travail partagé

Dans la perspective d'une plus grande ouverture de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vers Dijon et Besançon, il a été décidé en octobre 2016 d'acquérir le bâtiment désaffecté qui abritait jusqu'en 2005 le buffet de la gare.

L'objectif du projet est de proposer un espace de travail partagé sur une surface réhabilitée

CAN – Réseau informatique

Le CAN a bénéficié d'une rénovation totale du réseau informatique devenu obsolète, avec un passage à la fibre.

Montant des travaux : 43 000€ HT.





Le soutien aux clubs et aux associations

Outre la gestion d'équipements structurants, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole encourage également la pratique sportive en soutenant notamment les associations et clubs sportifs du territoire. En 2020, plusieurs associations sportives ont ainsi été soutenues financièrement pour un montant total de 96 500 € (102 500 € en 2019).

Subventions aux associations sportives :

- Golf du Val d'Amour : 2 500 €
- Dole Athlétic Club : 7 500 €
- Grand Dole Rugby : 40 000 €
- Jura Dolois Football : 40 000 €
- Jura Grand Dole Cyclisme Organisation : 3 500 €
- Tour du Jura - Saint-Aubin : 3 000 €

Elle a également soutenu financièrement la vie associative culturelle et événementielle du Grand Dole à hauteur de 392 100 € :

- La Fruitière : 1 500 €
- Association Saint-Aubin Jura Europe : 2 000 €
- Association Gourmande du Chat Perché : 20 000 €
- Les Copains de la traversée : 1 800 €
- Association Patrimoine Rural Jurassien : 1 800 €
- Scènes du Jura (scène nationale) : 355 000 €
- La Grande Enquête : 500 €
- Plaine de Rock : 5 000 €
- Les amis de la Médiathèque : 1 000 €
- Page 27 : 800 €
- Vélo club dolois : 2 700 €.

À noter que certaines subventions ont été versées en 2020 pour une utilisation en 2021.

Le renforcement des équipements sportifs du territoire

Les équipements sportifs structurants du territoire

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communa-

taire », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assure la gestion de plusieurs équipements sportifs dont notamment :

- le Golf du Val d'Amour à Parcey
- le gymnase communautaire Ernest-Gagnoux de Saint-Aubin
- la piste de BMX de Tavaux
- le Dojo de Tavaux



Gymnase Ernest-Gagnoux à Saint-Aubin

L'espace Pierre-Talagrand

Ce complexe aquatique et sportif communautaire est un projet unique et innovant pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Il va répondre aux besoins du territoire (scolaires, grand public, clubs et associations) en superficie et lignes de nage. La pratique physique et sportive sera un véritable vecteur de promotion du Grand Dole.

Les espaces intérieurs sont répartis sur quatre niveaux, chacun ayant une fonction bien déterminée. Au rez-de-chaussée, se trouvent l'accueil général du public, un snack, les locaux du personnel ainsi qu'une zone dédiée aux clubs (bureaux, salles de réunion et de musculation).

Le rez-de-jardin est quant à lui dédié aux activités aquatiques : aux deux bassins existants réhabilités ont été ajoutés un bassin d'activités ludiques et un bassin nordique extérieur chauffé et utilisable toute l'année. Un espace bien-être destiné aux activités de remise en forme avec sauna, hammam, jacuzzi est également présent à ce niveau.



Un des 4 bassins de l'Espace Pierre-Talagrand

Au premier étage, se situent les salles dédiées aux sports secs et leurs vestiaires : le gymnase Talagrand, rénové, comprend des gradins de 500 places, 2 nouveaux gymnases, dédiés aux scolaires et aux entraînements, prolongés par un mur d'escalade. Une salle de gymnastique a également été créée. Enfin, le deuxième étage « événementiel » permet l'accès du public aux gradins du gymnase rénové. Il dessert également une salle polyvalente.

Le coût de l'opération est de 20 382 486 € HT, financée à 57 % par les subventions (État : 13,5 %, Région : 12 %, ville de Dole : 24,5 %, Département : 7 %).

Aquaparc Isis et piscine Léo-Lagrange de Tavaux

Dans la continuité des travaux entrepris en 2018 à l'Aquaparc, les clubs ont pu continuer à s'entraîner après la saison estivale, jusqu'à la fin de l'année 2019 et 2020. Pour la saison estivale 2020, la gestion de l'Aquaparc Isis et de la piscine Léo-Lagrange de Tavaux a été déléguée à la société EQUALIA.

- Aquaparc Isis à Dole : 36 392 entrées et 159 320 € de recettes en 2020,
- Piscine Léo-Lagrange à Tavaux : 7 552 entrées et 14 274 € de recettes en 2020.



Gymnase d'honneur avec 500 places assises



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

96 500 €
de subventions versées à des associations sportives



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



La Communauté d'Agglomération du Grand Dole élargit son domaine d'intervention en matière de politique sportive

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole affirme en 2020 son domaine d'intervention en matière de politique sportive aux équipements sportifs du territoire :

- le stade de la Pépinière à Damparis,
- le stade Bobin à Dole,
- le stade Paul-Martin à Tavaux.

Les ambassadeurs du sport

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient les sportifs à travers son programme « Ambassadeurs du Sport ».

En 2020, une réflexion a été menée sur la représentativité de ces Ambassadeurs et sur l'image et l'impact pour le territoire du Grand Dole.

Avec sa position géographique avantageuse, son environnement naturel exceptionnel et ses nombreux services, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole offre à ses habitants un cadre et une qualité de vie privilégiés.

L'offre de services pour les familles

Le Grand Dole vient en appui des familles du territoire, à chaque moment de la journée et tout au long de l'année, grâce aux services et actions développés par le Pôle des Actions Éducatives. Dans le cadre de sa compétence « Enfance-Jeunesse », le Grand Dole assure la présence d'équipes de professionnels sur l'ensemble du territoire, au plus près des bassins de vie et d'activités des familles. Le service enfance/jeunesse organise des activités sur l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, soir) et des temps extrascolaires (mercredis, petites et grandes vacances).

L'année 2020 aura été une année très particulière puisque la crise sanitaire a imposé des réorganisations permanentes en fonction des différents confinements et protocoles

sanitaires. Les équipes ont dû s'adapter et accompagner les enfants et leurs familles en préservant la sécurité sanitaire (gestes barrière, protocole d'entretien) et en tenant compte des contraintes d'espacement, de brassage des groupes.

Les programmes d'activités ont également été largement modifiés et adaptés.

Les réflexions qui devaient être menées durant l'année 2020, à savoir l'analyse sur les capacités des Accueils et leur répartition sur le territoire, mais aussi la réécriture du Projet Éducatif Territorial, seront reconduites en 2021.

.....
Les nouveaux locaux de l'Accueil de loisirs et de la ludothèque de Tavaux sont réalisés, et l'emménagement est prévu au mois de février 2021.

Des accueils de loisirs au cœur de la crise sanitaire

L'année 2020 n'a ressemblé à aucune autre. Le confinement et la crise sanitaire que nous avons vécus a mis en lumière le rôle essentiel des accueils de loisirs, éléments indissociables de l'école, et leur importance pour les enfants et les familles.



ACCUEILS DE LOISIRS

30
accueils de loisirs
périscolaires

11
accueils de loisirs
extrascolaires

5
secteurs jeunes

1
ludothèque

Pendant le premier confinement, 4 accueils de loisirs sur le territoire ont continué d'accueillir les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise du 16 mars au 11 mai.

Les équipes se sont relayées, dans un contexte sanitaire tendu et des protocoles en constante évolution, pour permettre aux enfants d'être accueillis dans un cadre préservé, sécurisant et agréable.

Après le 11 mai, les accueils de loisirs ont rouvert progressivement, au rythme des écoles avec un protocole sanitaire extrêmement strict. La majorité des communes a procédé à une réouverture en deux temps, d'abord les élémentaires, puis les maternelles.

Il s'agissait de s'approprier le protocole et de prendre le temps de recomposer des équipes, fortement impactées par la pandémie (absence des personnes vulnérables).

Les dernières écoles du territoire ont finalement accueilli leurs élèves début juin. À chaque fois, l'accueil de loisirs a été organisé en fonction du contexte, en fonction des besoins, au rythme des communes. Durant l'été, l'adaptabilité des équipes a également été mise à rude épreuve. Le choix a été fait de maintenir la capacité d'accueil des structures quand bien même les conditions d'accueil des enfants ont été connues très tardivement. Les programmes des Accueils ont été modifiés et réajustés au dernier moment. Les activités sur site ont été privilégiées et les séjours annulés.

Le second confinement a eu peu d'impact sur notre fonctionnement, les écoles étant restées ouvertes. Mais comme depuis le début de la crise sanitaire, la fin d'année a été marquée par des difficultés à maintenir

les équipes au complet, voire sur certains sites à un manque de personnel, dû aux nombreuses absences liées au COVID (cas contact, personnes à risque, etc.). Maintenir le service a nécessité l'implication et la solidarité de tous, y compris des agents des autres services de l'agglomération. Un grand merci à eux !

Effectifs périscolaires :

- 400 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du matin
- 1 693 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du midi
- 568 enfants en moyenne par jour pour l'accueil du soir.

Effectifs extrascolaires : 270 enfants en moyenne par mercredi (accueil en journée) de septembre à décembre.

Petites vacances : 389 enfants en moyenne par jour dont 58 adolescents.

Vacances d'été : en juillet, 405 enfants en moyenne par jour dont 65 adolescents. En août, 313 enfants en moyenne par jour dont 43 adolescents.

Eclipsée par la crise sanitaire, la mise en place de l'espace famille a facilité les inscriptions en ligne. Les familles peuvent désormais inscrire leurs enfants plus facilement aux activités péri et extra-scolaires.

Financièrement, l'année est marquée par une baisse très importante des recettes liée à la facturation des familles. La Caisse d'Allocations Familiales a décidé de maintenir son accompagnement financier au même niveau qu'en 2019, limitant ainsi l'impact financier pour la collectivité.

En 2020, et malgré la crise, les efforts fournis par les équipes dans l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ont été poursuivis. Les accueils de loisirs doivent être accessibles à tous et cela nécessite parfois un accompagnement individualisé



La collaboration avec la Grande Tablee se poursuit, même si la crise sanitaire a largement freiné les actions mises en place. Certains accueils s'engagent dans une réflexion contre le gaspillage alimentaire, et poursuivent les actions débutées en 2018 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. La Grande Tablee accueille des groupes d'enfants pour un atelier cuisine les mercredis ou pendant les vacances.

de certains enfants. Cet effort, soutenu par la CAF pour une partie, est un vrai choix porté par la collectivité.

Quand on ne peut pas se regrouper, il faut innover, et le projet de comédie musicale travaillé avec Tiphaine Chandon, intervenante musicale, n'a pas pu être finalisé. Des vidéos ont été créées pour partager ces moments et restituer ce travail.

La ludothèque prépare l'avenir

À défaut de pouvoir ouvrir pendant de nombreux mois, la ludothèque de Damparis a préparé son avenir en informatisant l'ensemble de ses jeux. Sur le même logiciel que les médiathèques du Grand Dole, via un portail dédié, le fonds de jeux de la ludothèque sera accessible et réservable en ligne. De quoi entrepercevoir la richesse et la diversité de ce fonds !

Si la fête du jeu a été annulée, une ouverture avec un protocole strict a pu être mise en place cet été permettant aux 173 adhérents individuels et aux 56 adhérents collectifs de retrouver un

peu de bonheur. Certaines interventions dans les écoles et les collèges ont néanmoins pu être maintenues.



Ludothèque de Damparis



La restauration scolaire



LA GRANDE TABLEE

700 m²
de cuisine

19
emplois (18,3 ETP)

612 569 €
masse salariale

1 960 529 €
budget global HT

923 171 €
budget alimentaire HT

448 304
repas fabriqués

67
sites livrés
quotidiennement

23
clients

7
membres du syndicat
(représentés par 20
personnes qui siègent)

Depuis septembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris en charge la gestion de la restauration scolaire de l'ensemble du territoire. Elle a confié la mission de restauration au Syndicat Mixte « La Grande Tablée » pour préparer les repas destinés aux écoliers d'Authume, Brevans, Champvans, Choisey, Damparis, Dole, Le Deschaux, Foucherans, Menotey, Parcey, Romange, Sampans, Villette-lès-Dole et Tavaux.

Rochefort-sur-Nenon a rejoint la Grande Tablée en septembre 2020.

La Grande Tablée en chiffres :

- 257 517 Primaires (57 %)
- 17 592 Maternelles (4 %)
- 50 358 Collèges (11 %)
- 123 661 adultes et personnes âgées (28 %)

Membres du syndicat :

- CAGD
- CCAS de Dole
- CCAS de Damparis
- Communauté de communes Jura Nord
- Communauté de communes de la Plaine Jurassienne
- Conseil Départemental du Jura
- ETAPES (Centre d'aide par le travail)



Loi EGAlim

Des menus végétariens sont servis une fois par semaine. 20 % de produits biologiques, 5 % de produits sous signes de qualité et 21 % de produits locaux sont utilisés dans la confection des repas. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, une convention a été passée avec les Restos du cœur depuis avril 2018 afin de donner de la marchandise ou des repas en cas de surplus de production.

L'offre culturelle

Le réseau des médiathèques du Grand Dole

- 7 médiathèques CAGD (♥)
- 8 médiathèques associées (📍)
- 12 points « livres nomades » (📖)

En avril 2020, un nouveau site internet, plus ergonomique et facile d'utilisation, a été mis en ligne : mediatheques.grand-dole.fr

D'avril à juin 2020, un service de prêt à emporter à été mis en place : 5 184 documents ont été prêtés. En décembre 2020, la Salle Jeunesse (178 m², + de 19 500 documents en accès direct) de la Médiathèque de l'Hôtel-Dieu s'est refait une beauté.

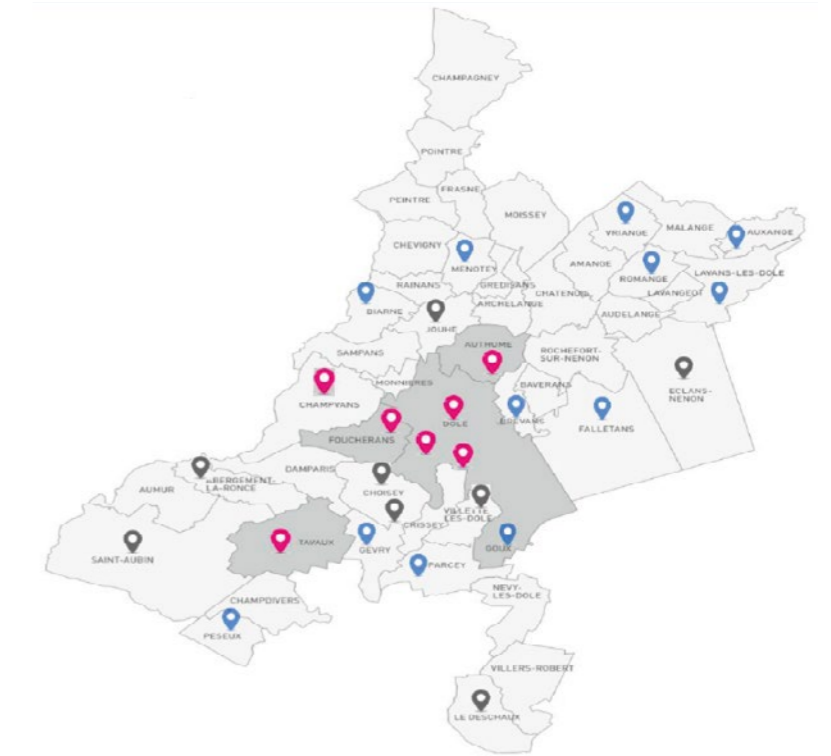


Salle Jeunesse de la médiathèque de l'Hôtel-Dieu

Les enseignements musicaux

Créé en 1972, le Conservatoire de musique et de danse propose des parcours pour tous - de l'éveil musical au cycle 3 diplômant - ainsi qu'un vaste choix de disciplines. Il dispose de plusieurs ensembles (maîtrise, chorales, orchestres à vent et à cordes...) et compte un département dédié aux musiques actuelles, Les Caves.

C'est le seul Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) reconnu par l'État dans le Jura. Depuis le 1^{er} mai 2018, la



gestion de cet établissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui apporte des compensations financières aux deux écoles de musique du territoire : Tavaux-Abergement-Damparis et Saint-Aubin.

Ces subventions permettent d'harmoniser progressivement les tarifs entre les différentes structures.

Année scolaire 2019-2020

Des espaces pédagogiques nouveaux, créant de la transversalité entre disciplines, enseignants et élèves ont été mis en place :

- Le « Labo » : espace de création et d'improvisation pour les élèves en 3^e cycle « traditionnels » et « Musiques actuelles »
- L'Atelier et le Coursus de « Musique de rue », ouvert à tous les élèves et musiciens amateurs (pour l'Atelier) de toutes disciplines (vents, cordes, claviers, musiques actuelles, chant...).

Les activités se sont déroulées normalement jusqu'au mois de février, avant que la pandémie de la COVID-19 ne perturbe la conduite des activités pédagogiques (cours en télétravail puis en présentiel « partiel » fin d'année scolaire, report des examens...), et oblige à annuler la plupart des actions culturelles (concerts, auditions, masterclass, actions en milieu scolaire, soutien aux ensembles amateurs).

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

6361
emprunteurs actifs

175 000
documents prêtés

195
actions culturelles
dont plus de 160 accueils
de classes



ENSEIGNEMENT MUSICAL

881
élèves dont :

659
élèves au Conservatoire
à Rayonnement
Départemental

204
élèves à l'école
de musique de Tavaux

18
élèves à l'école
de musique de
Saint-Aubin

Eau et assainissement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La compétence Assainissement Non Collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération depuis 2011.

Le service concerne les habitations non raccordées à un système d'assainissement collectif, soit environ 6 835 habitants sur le territoire et environ 2 800 installations.

Ce sont 2 délégataires (Sogedo et Suez) qui réalisent les visites à domicile dans le cadre des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Un programme d'animation incitant les propriétaires à la réhabilitation d'installations présentant un risque sanitaire ou pour absence d'installations est en cours : il a permis d'aider à financer, via un programme de l'Agence de l'Eau, 73 installations depuis 2015.

Services publics d'eau et d'assainissement collectif

Comme l'imposent la Loi NOTRE du 8 août 2015 et la Loi du 3 août 2018, les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2020.

En matière d'eau potable, cela se traduit par une substitution de la Communauté d'Agglomération (à la place des communes concernées) au sein des 5 syndicats d'eau existants sur le territoire du Grand Dole : Syndicat des Eaux de Montmirey, Syndicat des Eaux du Moulin Rouge, Syndicat des Eaux du Recépage, Syndicat des Eaux de la Région de Dole et Syndicat des Eaux des Trois Rivières.

En matière d'assainissement, sur les 47 communes du Grand Dole, la situation est encore hétérogène en 2020 :

- 11 communes ne disposent d'aucun réseau d'assainissement collectif : Abergement la Ronce, Aumur, Auxange, Chevigny, Falletans, Frasne-les-Meulières, Lavangeot, Peintre, Pointre, Nevy-lès-Dole et Villers-Robert.



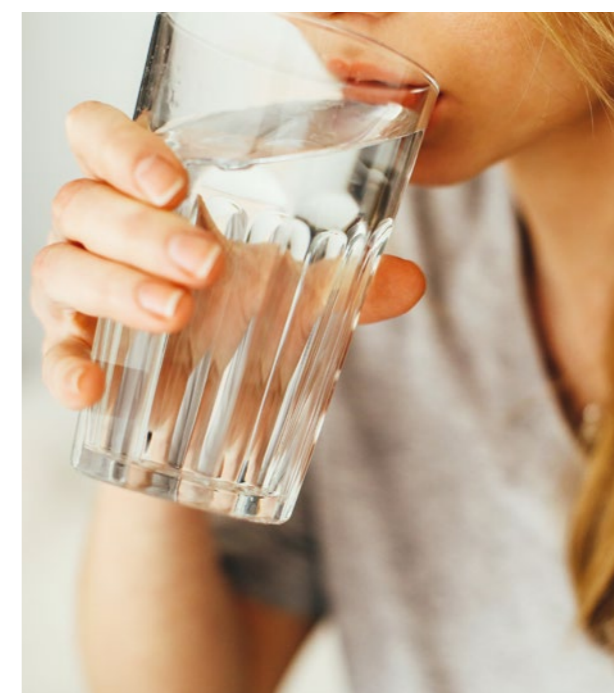
Le Grand Dole, engagé par nature !

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole agit en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie du territoire. Son action porte notamment sur la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets ménagers, l'amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi la sensibilisation à l'environnement.

- 13 communes ont demandé une délégation de compétence pour l'assainissement et ont continué de gérer leur service assainissement collectif en 2020 (soit en régie, soit par le biais d'une Délégation de Service Public).
- Le transfert de la compétence assainissement a été effectif dès 2020 pour 23 communes et suite à la Loi NOTRE, les 2 syndicats de la Vèze et du Pays d'Amaous ont été dissous.

Sur ces 23 communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a repris les contrats de Délégation de Service Public en cours sur 10 communes et organisé et mis en œuvre l'exploitation du service par le biais de contrats de prestations de service Suez et Sogedo pour 13 communes.

.....
Afin d'acquérir une connaissance précise des installations existantes en matière de collecte et de traitement et de leur état, et de pouvoir construire un plan pluriannuel d'investissement, la Communauté d'Agglomération a lancé en 2020 un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble des 47 communes de son territoire. La phase de diagnostic a été réalisée en 2020 et les conclusions relatives aux travaux à conduire et à leur coût prévisionnel sont attendues en 2021.
.....



Les déchets ménagers

Rapport d'activité du Sictom :

Le rapport d'activité 2019 met en évidence les tendances suivantes :

- Baisse du volume des ordures ménagères,
- Baisse du volume des collectes sélectives (bacs jaunes, papier, verre, textile),
- Augmentation des tonnages de déchets verts collectés,
- Baisse du volume des déchets « tout venant » à l'enfouissement grâce aux filières pour le tri du plâtre et des plastiques durs en déchetterie,
- Stabilité du coût moyen annuel du service de l'ordre de 107 € par habitant.

Quantités de déchets traités en 2019*

	POIDS / HABITANT EN KG	EVOLUTION PAR RAPPORT À 2018
Quantités de déchets TRAITÉS en 2019*		
Incinération	167 kg	- 2 %
Recyclage matière	192 kg	+ 2 %
Recyclage organique	116 kg	+ 5 %
Traitement spécifique	1 kg	+ 6 %
Enfouissement	84 kg	-3 %
TOTAL	560 kg	559 kg

* Données extraites du rapport d'activité 2018 du Sictom validé le 02/12/2020

Évolution sur le Grand Dole en 2020 :

- Implantation de 4 conteneurs enterrés aux abords de l'Espace Pierre-Talagrand à Dole (mise en service début 2021)
- 2 nouvelles communes équipées de bennes à déchets verts : Authume et Gevry
- Aménagement de la plateforme pour la benne à déchets verts de Vriange
- Validation des travaux à engager pour le maintien de l'ouverture de la déchetterie de Saint-Aubin

Les espaces naturels

Trame Bleue

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a transféré sa compétence GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au Syndicat Mixte Doubs Loue – SMDL depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le SMDL a poursuivi en 2020 les projets entrepris antérieurement par le Grand Dole :

- Réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau des ponts sur la Clauge à Goux,
- Préparation des travaux de restauration du ruisseau de Falletans dans le village (conventionnement avec les riverains, engagement de la maîtrise d'œuvre) pour des travaux qui démarreront début 2021.

Trame Verte

Réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois.

Au Mont Coq sur la commune de Champvans, le Grand Dole a accompagné la commune dans la maîtrise foncière du site, par l'achat d'une parcelle en 2020. Les aménagements pastoraux ont été réalisés pendant l'hiver 2020-2021 et s'achèveront début 2021, permettant ainsi de pérenniser le pâturage engagé en 2019. Des conventions sont en préparation entre les propriétaires des terrains (Champvans et Grand Dole) et les 3 éleveurs se partageant le site.

Au Mont Roland, les aménagements pastoraux ont été améliorés par l'installation de clôtures de séparation dans les parcs.

À la Chaude-au-Loup sur la commune de Rainans, le plan de gestion du site a été approuvé en 2020.

Parallèlement en 2020, le Grand Dole s'est appuyé sur l'étude d'interprétation des Espaces naturels sensibles des Monts Dolois pour engager leur valorisation pédagogique. Un concours photo « L'Appel des Monts » a été proposé au public et une exposition itinérante sur l'Espace Naturel Sensible a été conçue. Elle circulera dans le réseau des médiathèques du Grand Dole et les écoles en 2021.

Observatoire de la biodiversité

Le Grand Dole a élaboré en 2018 un dispositif d'animation sur la biodiversité auprès des communes qui comprend plusieurs volets : connaissances, mobilisation autour des enjeux de préservation, et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

Testé avec succès sur la commune de Champdivers en 2018, le dispositif a permis dans un premier temps l'émergence d'un projet de création d'un verger municipal, qui a recueilli le soutien financier de la Région. L'expérimentation s'est poursuivie en 2019 sur les communes de Tavaux, Authume et Saint-Aubin. En 2020, le dispositif d'animation s'est poursuivi avec l'élaboration d'actions concrètes : constitution d'un corridor écologique à Authume (projet de haie), et restauration d'un réseau de mares à Saint-Aubin. La possibilité de poursuivre ce dispositif sur d'autres communes du Grand Dole a été identifiée dans les orientations du CTEI signé début 2020.

Soutien des projets communaux

En 2020, avec le soutien technique et financier (fonds de concours) du Grand Dole, la commune de Romange a réalisé l'aménagement écologique d'une parcelle communale située à côté du groupe scolaire : plantation de haies et de bosquet, création d'une mare pédagogique et cheminements piétons.

Portage de projets par les partenaires associatifs

Les appels à projet destinés aux associations qui œuvrent pour les espaces naturels se sont poursuivis en 2020.

Les projets doivent être structurants et répondre aux enjeux de la Trame Verte et Bleue. Quatre associations se sont engagées dans le dispositif : Ligue de Protection des Oiseaux Franche-Comté, Jura Nature Environnement, Dole Environnement et Fédération des chasseurs du Jura. À ces fins, le Grand Dole mobilise depuis 2012 des structures régionales expertes au travers de conventions respectivement avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire

Régional des Invertébrés - CBNFC-ORI, la Ligue de Protection des Oiseaux, et Jura Nature Environnement.

En 2020, ces partenaires ont réalisé les actions suivantes :

LPO FC :

- Animation du projet Observatoire de la biodiversité du Grand Dole sur les communes pilotes de Champdivers et d'Authume.

CBNFC-ORI :

- Participation au projet Observatoire de la biodiversité
- Inventaire de la flore et des insectes dans les forêts humides.
- Animation du réseau de correspondants de l'association mycologique et botanique doloise.



Natura 2000

Le Grand Dole assure l'animation de deux sites Natura 2000 présents en partie sur son territoire : le massif de la Serre et la forêt de Chauv.

Comme chaque année, des actions sont menées pour améliorer les connaissances et une veille environnementale est assurée afin de favoriser la bonne prise en compte de la biodiversité.

Contractualisation

La mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans les sites Natura 2000 prend la forme d'un engagement contractuel.

Contrats forestiers

Des aides financières sont attribuées pour des actions de gestion et de préservation du milieu forestier (mise en place d'îlots de bois sénescents, préservation des arbres porteurs de micro-habitats...).

L'objectif est de créer une trame de vieux bois sur les deux massifs forestiers. En 2020, plusieurs communes se sont montrées intéressées.

Contrats agricoles

Des aides financières pluriannuelles sont attribuées aux agriculteurs pour le maintien des pratiques agricoles favorables au bon état de conservation et à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

.....
2020 correspond à la fin de la programmation financière du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), aucune demande d'aide n'a été déposée. Toutefois, en attendant la nouvelle programmation, les contrats arrivant à échéance en 2020 ont pu être prolongés d'un an pour les exploitants le désirant.
.....



Énergie - Climat

Consommation d'énergie issue du réseau de chaleur biomasse

Trois bâtiments du patrimoine du Grand Dole sont raccordés au réseau de chauffage urbain alimentant les communes de Dole et Fouchersans.

Ce réseau est alimenté à 50 % par un combustible biomasse (bois déchiqueté et écorces d'arbres locaux).

La médiathèque de l'Hôtel-Dieu, l'hôtel d'agglomération et le CAN ont une consommation estimative en 2020 de 700 mégawattheures de chaleur soit l'équivalent en chauffage de 280 habitants. La substitution de combustible gaz par du bois permet l'évitement de 70 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

En 2020, l'Espace Pierre-Talagrand a augmenté sa puissance de raccordement de plus 700 kilowattheures au réseau de chauffage urbain.

À l'été 2021, deux autres bâtiments du Grand Dole seront raccordés au réseau. Il s'agit du Conservatoire de Loisirs Sans Hébergement Rockefeller à Dole.

Mise à disposition de surfaces publiques pour la pose de systèmes photovoltaïques

Fin 2018, le Grand Dole a participé aux côtés de la Ville de Dole à un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) sur son patrimoine en vue d'un investissement par des entreprises pour la pose de modules photovoltaïques.

Les surfaces concernées sont un bâtiment : gymnase de Saint-Aubin et trois parkings : Dolexpo, Aquaparc Isis, parking à Saint-Aubin. L'installation des modules photovoltaïques sur ces surfaces produira jusqu'à 3300 mégawattheures par an, soit la consommation électrique spécifique de 33 000 habitants du Grand Dole. Les mises en service devraient intervenir fin 2021.

.....
En 2020, le Grand Dole a lancé un Appel à Manifestation d'intérêt pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la future aire de covoiturage à Authume, pour 500 kilowattheures estimés.
.....

En 2020, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du CAN a produit 22 mégawattheures d'électricité solaire, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 22 habitants.
.....

Chaufferie de Dole

Randonnée

L'aboutissement du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée - PDIPR du Grand Dole s'est concrétisé en 2019 par le balisage et la réalisation d'une signalétique directionnelle dédiée de 230 km de sentiers de randonnée pédestre et de 15 boucles VTT sur le territoire du Grand Dole.

En 2020, un cartoguide de ces itinéraires a été édité à 5000 exemplaires. Distribué par l'Office du Tourisme de Dole et par Jura Tourisme, 490 exemplaires ont été vendus depuis sa parution le 17 juillet 2020.

La signalétique de randonnée sera achevée début 2021 avec la pose de quatre RIS (Relais Information Service) qui seront implantés à Dole, Moissesey, Parcey et au Mont-Roland.





Borne de recharge de Choisey

Électromobilité

Depuis 2018, le Grand Dole a débuté l'installation de bornes de recharges électriques pour les véhicules sur les sites de la gare, de l'avenue de Lahr à Dole et sur l'aire de covoiturage de Choisey. Le suivi des consommations électriques des bornes met en évidence l'utilisation croissante de ces équipements et la réduction des émissions de CO2 générée. Ces résultats témoignent de l'augmentation de l'électromobilité.

Consommation

	kWh/an	Equivalent km parcourus en véhicule électrique	Evolution	Réduction des émissions de CO ₂ (t)
2018	14 879	74 396		4,5
2019	18 425	92 127	+ 24 %	5,5
2020	26 176	130 882	+ 42 %	7,9

Air

Indice de la qualité de l'air

La qualité de l'air sur le Grand Dole est surveillée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté, qui produit un indice journalier de la qualité de l'air, établi au regard des concentrations de 4 polluants : dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃), dioxyde de soufre (SO₂) et particules fines (PM₁₀). En 2019, l'indice qualité de l'air observé sur le Grand Dole présentait les résultats suivants :

- 234 jours indice bon à très bon
- 115 jours indice moyen à médiocre
- 1 jour indice mauvais

.....
En 2020, la pandémie de coronavirus et les restrictions mises en place ont eu un effet sur la qualité de l'air, en particulier la réduction des émissions de NO₂ liée au transport routier, de l'ordre de -23 % lors du 1^{er} confinement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions réglementaires nationales, l'indice de la qualité de l'air est révisé avec l'intégration d'un nouveau polluant, les particules PM 2.5, et une nouvelle échelle de valeur. Il sera également complété par des recommandations sanitaires ciblées.

Station de mesure de la qualité de l'air de Dole

Potentiel radon

En accord avec la réglementation, les communes présentant un potentiel radon de niveau 3 (risque de présence de radon important) avaient l'obligation de faire des mesures dans les Établissements Recevant du Public de leur territoire, notamment les écoles, crèches...

Pour le Grand Dole, les communes concernées (Amange, Châtenois, Gredisans et Moisey) ont pu bénéficier d'un diagnostic, réalisé par ATMO BFC, dûment habilité Cofrac.

Les résultats rendus font apparaître des résultats d'exposition au radon inférieurs à 300Bq/m³. Par conséquent, aucune action corrective n'est à prévoir dans ces établissements. En l'absence de travaux ou de changement majeur au sein de ces bâtiments, les mesures ne seront à renouveler que dans 10 ans.



Transport

L'optimisation des réseaux de transports

Le Grand Dole développe une politique de mobilité à travers son réseau de transport TGD mis en place depuis le 1^{er} septembre 2009, mais également avec le déploiement d'une approche globale de la mobilité par le développement de modes de déplacement complémentaires comme les modes doux ou le covoiturage.

Réseau TGD

L'exploitation du réseau, déléguée à la société CarPostal, rachetée en 2020 par la société Keolis, a été renouvelée en septembre 2016 pour 7 ans.

Les principes du réseau sont les suivants :

- une desserte de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

- une offre par commune basée sur la population et la fréquentation,
- un objectif de simplification pour l'utilisateur (réservation et paiement par Internet, information voyageur...).

Le réseau a été largement perturbé entre le 16 mars et le 31 août en raison de la crise sanitaire. Le service a été maintenu pendant toute la durée du confinement, tant les lignes urbaines que le service Flexi-job. A partir du 11 mai, la fréquence de passage a été augmentée pour s'adapter aux reprises progressives des établissements scolaires et de l'activité économique.

Des mesures spécifiques ont été prises pendant cette période pour assurer la sécurité des voyageurs et des conducteurs :

- Interdiction de montée par l'avant, avec la gratuité du réseau,
- Nettoyage renforcé des véhicules,
- Installation d'une séparation entre les conducteurs et les voyageurs.

Le réseau fonctionne normalement depuis septembre 2020, la fréquentation, revenue à un niveau quasiment identique à la période d'avant crise sanitaire à la rentrée de septembre, évolue en fonction des décisions gouvernementales.

De nouveaux tarifs combinés sont en place depuis 2019 pour favoriser l'intermodalité avec le train :

- une tarification combinée réseau TER - Réseau TGD avec des réductions tarifaires sur les deux abonnements.
- la Ville de Dole a mis en place un tarif de stationnement à 50 % pour les abonnés TER sur le parking des Messageries.

Actions de sensibilisation

Ces opérations liées à la sécurité et la discipline dans les transports ont pu être maintenues en dehors des périodes de confinement dans les établissements scolaires, élémentaires ou collèges : 14 classes ont été rencontrées pour 294 élèves sensibilisés en 2020.

Une animation de sensibilisation aux modes doux a été organisée à l'Hôpital Pasteur pendant la semaine de la mobilité afin de faire tester au personnel soignant des vélos à assistance électrique.

Action de sensibilisation à l'Hôpital Pasteur



Points d'arrêts/mobilier

Le réseau compte 227 points d'arrêts depuis le 1^{er} septembre 2016. Le marché de mobilier urbain a été renouvelé en même temps que la délégation de service public (DSP) de transport de voyageurs et s'étend sur la même durée (7 ans).

Mise en accessibilité du réseau

L'Agenda d'accessibilité programmé identifie 58 arrêts prioritaires, dont 50 nécessitant des travaux.

En 2020, les aménagements se sont ralentis : seul un quai, à Foucherans Poste, a été mis en accessibilité. Les projets initialement programmés en 2020 sont reportés en 2021. Au total, 29 arrêts prioritaires sont aujourd'hui accessibles.

Transport collectif

Les principaux chiffres sur l'année 2020 :

	NBRE DE VOYAGES *	
	2020	2019
Lignes régulières	494 839	726 685
Lignes régulières interurb.	166 527	264 607
Lignes sur réservation	14 373	23 453
Navette/Cœur de Ville	25	54
TOTAL	675 764	1 014 799
Dont transports scolaires	165 695	266 666
Km (hors scolaires)	595 170	677 732

*Un voyage équivaut à un trajet

Mise en œuvre d'une politique de mobilité innovante

Transformation de l'ancienne voie Grévy en voie verte

En 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a entamé une réflexion sur le projet de transformation de l'ancienne voie ferrée Grévy en voie verte. Ce tracé de 19,44 km entre les gares de Dole et de Mont-sous-Vaudrey permettra d'affirmer un axe de développement urbain stratégique, de raccorder les communes au sud du territoire et d'être un élément structurant du réseau cyclable.

En 2019 la fermeture de la voie par SNCF Réseau a été officialisée. Les marchés de travaux ont été passés par les maîtres d'ouvrage : le Grand Dole, la Plaine Jurassienne, le Val d'Amour, Dole, Crissey, Villette-lès-Dole et Parcey. Le montant estimatif des travaux est d'environ 1 730 000 € pour le Grand Dole. Les travaux ont débuté en novembre 2020, conformément aux prescriptions pour la préservation de la biodiversité, par le débroussaillage et l'enlèvement des rails. L'objectif est de terminer les travaux pour septembre 2021.

Boucle insolite

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, le Grand Dole a organisé, le 20 septembre, la 4^e édition de la Boucle insolite adaptée

aux contraintes sanitaires : une balade urbaine d'environ 20 kilomètres en extérieur uniquement, à Dole, Foucherans et Choisey pour découvrir le territoire, visiter des lieux habituellement fermés au public et inciter les citoyens à prendre leur vélo en ville.

La boucle a réuni environ 1200 participants pour cette édition : un record !



La Boucle insolite



Travaux sur la voie Grévy



SERVICE VDOLÉ
VÉLOS SIMPLES

13

clients

8

locations
de 1 mois

2

locations
de 3 mois

3

locations
de 6 mois

SERVICE VDOLÉ
VÉLOS À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE

45

clients

10

locations
de 1 mois

36

locations
de 2 mois

Extension du service VDole

Le Grand Dole a inauguré en mai 2016 le service de location de vélo de longue durée VDole. L'objectif principal est d'inciter à la pratique du vélo en permettant aux usagers de disposer d'un vélo, à des tarifs modestes.

Dans un souci d'intégration complète à la logique de transport la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce service du réseau de transport urbain de voyageurs TGD est géré par le guichet unique en gare de voyageurs. Cela permet d'améliorer encore les complémentarités entre le bus, le train et le vélo.

Le Grand Dole poursuit l'extension du service en 2020 en proposant à la location 3 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE). Au total, ce sont donc 15 vélos classiques et 14 VAE qui sont proposés à la location.

Le règlement a évolué pour permettre à davantage d'usagers de tester le vélo à assistance électrique. La durée de location

d'un VAE a été abaissée à 2 mois, non renouvelables, pour assurer une meilleure rotation des vélos. L'objectif étant de tester avant d'envisager une acquisition pour les particuliers.

Ce système de location est couplé avec l'installation par le Grand Dole d'un abri à vélos sécurisé sur le parvis de la gare de Dole, dont la capacité a été doublée en septembre 2020 pour atteindre 72 places.

Information voyageur temps réel

L'application Pysae à l'attention des usagers du réseau TGD permet d'avoir accès en temps réel aux horaires de passage des lignes urbaines 1, 2 et 3. Elle est couplée à l'installation de bornes d'information voyageurs sur 2 des arrêts principaux du réseau.

Travaux en gare de Dole

Après les travaux du Pôle d'Échange Multimodal, ce sont les quais qui ont fait l'objet d'une intervention, pilotée par SNCF Réseau. Ces travaux qui se sont terminés fin 2020 sont financés par l'État (75 %) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (25 %).

Gestion des aires des gens du voyage



L'aire permanente d'accueil des gens du voyage présente en 2020 un taux moyen d'occupation de 84 % avec un taux de rotation extrêmement faible puisque seules 84 personnes ont séjourné sur l'aire. Ces chiffres confirment le phénomène de sédentarisation des familles sur le territoire et la nécessité de développer d'autres produits d'accueil plus adaptés.

Sécurité

Fourrière intercommunale

Une fourrière automobile est opérationnelle sur le territoire du Grand Dole depuis le mois d'octobre 2019 pour répondre à la problématique des véhicules ventouses et/ou épaves, vider les espaces où se déroulent des festivités et déplacer des véhicules gênants.

En 2020, 150 véhicules ont fait l'objet d'une intervention : 44 ont été retirés par leur propriétaire et 106 ont été enlevés par la fourrière. Sur ces 106 véhicules : 11 ont été restitués à leur propriétaire, 80 ont été détruits et 15 sont toujours en cours de traitement.

Ce nouveau dispositif contribue à la propreté des communes et au respect du cadre de vie de chaque habitant. Contrairement à d'autres territoires, l'idée ici est de se débarrasser de la pollution visuelle et de véhicules gênants, et non d'enlever des véhicules simplement mal stationnés.

Les tarifs suivants ont été validés pour le fonctionnement de la fourrière, concernant notamment les prestations à la charge des contrevenants propriétaires de voiture :

- Enlèvement : 100 €
- Garde journalière : 5 €
- Expertise : 60 €

Zoom sur la vidéoprotection

Un projet de déploiement de caméras de vidéoprotection est en cours d'étude pour plusieurs communes du Grand Dole qui sont intéressées par la mise en place d'un tel dispositif.

Le Grand Dole apporte son soutien en prenant à sa charge l'assistance à maîtrise d'œuvre et va ainsi accompagner 23 communes volontaires pour la mise en place de ce projet groupé. Ses missions : analyser les besoins, élaborer le budget prévisionnel de chaque projet communal, constituer un cahier des charges pour l'ensemble des communes et assurer le suivi des travaux. Restera à la charge de chaque commune le coût d'acquisition du matériel et son installation.

Ce projet mutualisé en termes d'appel d'offres (donc plus intéressant financièrement) sera mené sur 4 ans.

À noter qu'en parallèle, le Grand Dole a décidé d'équiper en caméras de vidéoprotection le Centre d'activités nouvelles, le stade Paul-Martin de Tavaux et la zone d'activité économique de Rochefort-sur-Nenon.

La société SEDIA (aménageur de la zone INNOVIA) s'est également joint au projet pour la protection du site Innovia.



AIRES DES GENS
DU VOYAGE

84

personnes
accueillies





RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE



Aménagement

Droit des Sols

Application du droit des sols en 2020 par prestation de service auprès des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

Près de 2 000 dossiers ont été déposés puis instruits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (hors Jura Nord). Dans le détail, on compte pour l'année 2020 :

- 324 Permis de Construire,
- 1 117 Déclarations Préalables,
- 18 Permis de Démolir,
- 17 Permis d'Aménager,
- Plus de 700 dossiers de Certificat d'Urbanisme instruits sur un total de 1200.

Malgré une année complexe sur le plan sanitaire, et une chute du nombre de dépôts de dossiers au printemps, il aura finalement été enregistré autant, de dossiers de permis de construire en 2020. Il y aura également une forte augmentation des déclarations préalables (notamment pour les abris de jardins, terrasses, dépendances...).

Planification territoriale

SRADDET

La loi NOTRe de 2015 a créé le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui permet à chaque Région de fixer les grandes orientations à l'échelle de son territoire.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé en janvier 2017 l'élaboration du SRADDET. Le projet a été adopté les 25 et 26 juin 2020.

Pour mémoire, il peut être rappelé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en qualité de Personne Publique Associée avait émis un avis défavorable par délibération en date du 19 septembre 2019. Les documents d'urbanisme comme le PLUi devront désormais s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SRADDET lors de leur évolution.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi a fait l'objet d'une approbation le 18 décembre 2019 par le conseil communautaire et a été rendu exécutoire un mois après sa transmission au Préfet du Jura.

Sans que soit remis en cause le caractère exécutoire du document, le Préfet a effectué quelques remarques au titre du contrôle de légalité et une délibération complémentaire est intervenue le 22 juillet 2020.

2020 a donc vu l'entrée en application du PLUi sur l'ensemble du territoire du Grand Dole à l'exception du Site Patrimonial Remarquable couvrant 114 ha dans le Centre historique de Dole. Le PLUi est le premier document d'urbanisme de cette portée couvrant le territoire de l'Agglomération.

Parallèlement, le Grand Dole a enregistré plusieurs recours à l'encontre du PLUi, les requérants ayant profité de délais considérablement allongés par la crise sanitaire. À ce jour, on compte 10 recours déposés au Tribunal Administratif faisant pour la plupart suite à des recours gracieux (environ une quinzaine).

En marge du PLUi, début 2020 a vu s'instaurer 9 nouveaux Périmètres Délimités des Abords de monuments historiques, permettant ainsi une protection patrimoniale plus pertinente que les rayons de 500 mètres qu'ils sont venus remplacer.

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Le Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Dole (ex-Secteur Sauvegardé, 114 ha) est régi par un document de gestion spécifique qui tient lieu de document d'urbanisme, le PSMV. Ce document n'a pas évolué depuis 1993 (sauf une modification à la marge en 2003).

Un prestataire, Gilles MAUREL et

son équipe, a été retenu (2018) pour conduire une révision de ce document et la procédure désormais bien engagée, a permis en 2019 d'établir le diagnostic, de démarrer l'inventaire et le catalogage des espaces ouverts et des immeubles, la rédaction des fiches... Dans le contexte sanitaire lié à la Covid, 2020 aura été une année qui n'aura pas permis de poursuivre les visites ; en revanche les premières réflexions de type orientations d'aménagement ont pu être menées. Néanmoins, la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable pourtant installée n'a pas pu se réunir, ce sera une priorité début 2021.



Habitat

Programme local de l'Habitat

Adopté dans sa version révisée au dernier trimestre 2019, le Programme Local de l'Habitat n'aura pu se décliner comme prévu initialement, en raison du contexte particulier peu propice à l'engagement de nouvelles actions (renouvellement des exécutifs, absence de commission, ralentissement des projets). Ainsi, l'activité 2020 s'est limitée à la poursuite des actions déjà engagées, à savoir :

- une poursuite des interventions sur le parc privé, via les aides de l'agence nationale de l'habitat notamment,
- un peu plus d'un million d'euros ont été attribués, permettant le financement de travaux d'amélioration sur 104 logements. À noter que 70 % des projets incluent des travaux d'amélioration énergétique,
- la programmation d'une offre nouvelle de logements sociaux en Centre-Ville, dans les pôles de l'agglomération (Tavaux, Ro-

AMÉLIORATION
DE L'HABITAT
OPAH-RU DE DOLE

70 %
des projets
incluent des
travaux
d'amélioration
énergétique

chefort-sur-Nenon) et dans la première couronne (Choisey, Authume). Ces 4 programmes représentent une production future de 45 logements.

Foncier

Le Droit de Prémption Urbain

Le Droit de Prémption Urbain est, depuis le 1^{er} novembre 2015, une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, suite à la prise de compétence PLUi (pour l'ensemble des communes dotées d'un document d'urbanisme).

Pour toutes communes confondues, le volume des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) traitées pour 2020 est de l'ordre de 1000 (soit une hausse de près de 15 % /2019, 871 DIA). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a préempté 1 fois (terrain familial Gens du Voyage) et a également délégué 2

fois son Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de Crissey et Dole (qui n'a finalement pas fait usage de cette délégation). L'exercice du droit de préemption reste donc exceptionnel mais les DIA permettent parfois l'engagement de négociations et offrent une vision essentielle de l'état du marché. Ainsi, on peut constater en 2020 que le marché a été particulièrement dynamique malgré le contexte sanitaire.

Renforcement de la mutualisation des services

1. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016, pour la période 2016-2020.

Ce schéma permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À plus grande échelle, il permet de mieux organiser l'ingénierie territoriale.

2. Le service de remplacement des secrétaires de mairie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été mis en place en 2015, afin de pouvoir répondre à la demande des communes concernant le remplacement temporaire de leurs secrétaires de mairie. Depuis, ce service s'est développé et il permet aujourd'hui de pourvoir à des remplacements pérennes de secrétaires de mairie (dans le cas de mutations, départs en retraite...).

En 2020, l'équipe de remplacement des secrétaires de mairie était constituée de 9 secrétaires permanentes, affectées de manière pérenne auprès de 11 communes du territoire. Ces secrétaires ont également été amenées à effectuer des remplacements ponctuels auprès d'autres communes.



Conférence des secrétaires

3. Les conférences des secrétaires de mairie du Grand Dole. En 2018, le Grand Dole a créé une nouvelle instance destinée à échanger avec l'ensemble des secrétaires de mairie sur les décisions et projets importants concernant le territoire intercommunal.

Ces rencontres sont aussi l'occasion d'informer sur des points d'actualité et de dynamiser le réseau technique des secrétaires de mairie au sein de l'ensemble des communes du territoire.

En 2020, cette conférence des secrétaires de mairie n'a pas pu se réunir, en raison de la crise sanitaire.

4. Des formations mutualisées. En 2019, le Grand Dole a mis en place, avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, des formations appelées « formations UNION », organisées sur le territoire intercommunal (à partir de 12 personnes inscrites, provenant de communes différentes).

En 2020, aucune session de « formations UNION » n'a pu être mise en place avec le CNFPT, en raison de la crise sanitaire.



SERVICE DE
REPLACEMENT
DES SECRÉTAIRES
DE MAIRIE

11
communes ont
fait appel à
ce service en 2020

9
secrétaires ont été
mises à disposition des
communes du territoire



Réhabilitation des
logements du
quartier du Poiset.



Salle des Mariages de Tavaux



Horloge de Falletans



Voïrie à Lavans-lès-Dole



FONDS DE CONCOURS

47
projets déposés

32
communes bénéficiaires

268 913 €
d'aides attribuées

5. Les fonds de Concours. Le Grand Dole soutien les investissements des communes. Dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté en février 2018, le Grand Dole a mis en place un dispositif de fonds de concours élargi pour accompagner les projets d'investissement des communes.

En 2020 :

- 47 projets ont été déposés par les communes et soutenus par le Grand Dole (45 en 2019),
- 32 communes ont pu bénéficier de ces fonds de concours,
- 268 913 € d'aides ont été attribuées par la Communauté d'Agglomération du Grand

Dole (247 641 € en 2019), pour un investissement à hauteur de 1 082 375 € HT (975 812 € HT en 2019) dans les communes. **1 euro de fonds de concours attribué a donc généré plus de 4 euros d'investissements.**

Des moyens administratifs adaptés et efficaces

Les prises de décision en 2020 :

- 137 délibérations,
- 22 décisions du Bureau Communautaire,
- 114 décisions du Président.

Déploiement de la fibre optique

Depuis 2018, le Département du Jura a initié un plan de déploiement du très haut débit (la FTTH, c'est-à-dire la fibre à domicile).

Montée en débit :

En 2020, plusieurs communes du Grand Dole ont bénéficié d'une montée en débit. Phase 1 terminée pour la montée en débit :

- Malange, en janvier 2020,
- Lavangeot / Romange / Audelange (16 lignes : Hameau moulin rouge) et Aumur, en avril 2020,
- Éclans-Nenon et Saint-Aubin en juillet 2020,
- Falletans, en décembre 2020.

FTTH sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

- Choisey et Gevry : mise en service en février 2020,
- Foucherans : mise en service fin 2020,
- Tavaux : pose de 7 armoires, prévisionnel entre le 4^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2021,
- Crissey : mise en service prévisionnelle au 2^e trimestre 2021,
- Authume/Monnières/Champvans : mise en service prévisionnelle au 3^e trimestre 2021,
- Damparis : mise en service prévisionnelle au 4^e trimestre 2021.

